

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 05512

Numéro SIREN : 324 084 698

Nom ou dénomination : HOLDIAL

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2022 sous le numéro de dépôt 12053

HOLDIAL

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux associés
HOLDIAL
41 rue Martre
92117 CLICHY Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLDIAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Anne-Claire Ferrié

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC HOLDIAL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois12.00

Adresse de l'entreprise 41 Rue MARTRE 92117 CLICHY CEDEX

Durée de l'exercice précédent12.00

Numéro SIRET* 3 2 4 0 8 4 6 9 8 0 0 0 5 3

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31122021		N-1 31122020			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU					
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	84.61	CT		84.61		84.61	
		Autres participations	CU	68 427.86	CV	4 763.80	63 664.06		63 208.06	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières*	BH		BI					
	TOTAL (II)			BJ	68 512.47	BK	4 763.80	63 748.67		63 292.67
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY					
		Autres créances (3)	BZ	101 047.83	CA		101 047.83			
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	2 699 677.31	CG		2 699 677.31		2 326 626.20		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI						
	TOTAL (III)	CJ	2 800 725.14	CK		2 800 725.14		2 326 626.20		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 869 237.61	1A	4 763.80	2 864 473.81		2 389 918.87		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

mardi 8 février 2022 à 15h14

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC HOLDIAL							Néant ☐ *			
			Exercice N				Exercice (N – 1)			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *		FD		FE		FF			
			FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK		FL			
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP			
	Autres produits (1) (11)						FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
Variation de stock (marchandises)*						FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	8 630.49	6 782.17		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX				
Salaires et traitements*						FY				
Charges sociales (10)						FZ				
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*						GA		
								GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD				
Autres charges (12)						GE	799.51	778.67		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	9 430.00	7 560.84		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(9 430.00)	(7 560.84)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	811 416.17	1 166 849.00	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	3 674 357.00	569.00	
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	4 485 773.17	1 167 418.00	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	22.00	2 148 869.00	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	90 098.06	15 264.36	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	90 120.06	2 164 133.36	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	4 395 653.11	(996 715.36)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	4 386 223.11	(1 004 276.20)		

Désignation de l'entreprise SNC HOLDIAL													Néant ☐ *			
													Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion												HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *												HB	16.00	8.00	
	Reprises sur provisions et transferts de charges												HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)												HD	16.00	8.00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)												HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *												HF	2 515.00	29.40	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions												HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)												HH	2 515.00	29.40	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)													HI	(2 499.00)	(21.40)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise												(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *												(X)	HK	205 869.00	310 380.00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)													HL	4 485 789.17	1 167 426.00	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)													HM	307 934.06	2 482 103.60	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)													HN	4 177 855.11	(1 314 677.60)	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme											HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières										HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IG			
	(3)	Dont	– Crédit–bail mobilier *										HP			
			– Crédit–bail immobilier										HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)											IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées											1J	811 273.88	1 166 681.18	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées											1K	15 550.03	15 231.38	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)											HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)											RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)											RD			
	(9)	Dont transferts de charges											A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)											A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS A5														
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)											A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)											A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6				obligatoires					A9			
			Dont cotisations facultatives Madelin		A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					A8			
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le													Exercice N			
													Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
CESSION TITRE LOA1													2 500.00		1.00	
CESSION TITRE REDKEN													15.00		15.00	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :												Exercice N			
													Charges antérieures		Produits antérieurs	

Notes annexes aux comptes annuels

HOLDIAL

Notes annexes aux comptes annuels arrêtés au 31-12-2021

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- La cession le 9 février 2021 à L'Oréal SA des titres que Holdial détenait en qualité d'associé unique dans la société LOA1, société par actions simplifiée de droit français ; cette cession a fait l'objet d'une reprise de provision sur titres pour 2 500 € ainsi que d'une reprise de provision pour risques pour 3 599 453 €,
- La cession le 9 juin 2021 à Sparlys de la part sociale que Holdial détenait dans la société Redken France, société en nom collectif de droit français,
- La dissolution anticipée avec Transmission Universelle de Patrimoine le 30 novembre 2021 de la société DIGIT INVEST IMMOBILIER, société par actions simplifiée de droit français, en faveur de son Associé unique, la société HOLDIAL.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en euros.

Le tableau « liste des filiales et participations » est exprimé en milliers d'euros.

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (Plan Comptable Général) et aux principes comptables généralement admis.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

2.1 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale de L'Oréal S.A. dont le siège social est situé 14 rue Royale, 75008 Paris (632 012 100 R.C.S. Paris). Depuis l'exercice 2004, la société comptabilise dans ses comptes une charge d'impôt sur la base de ses résultats fiscaux propres.

2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de Participation

Ils sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition.

Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

2.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société ; Elles concernent des provisions complémentaires sur les titres de participation.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

2.4 CONSOLIDATION

Les comptes de la société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de L'Oréal S.A. dont le siège social est situé :14, rue Royale, 75008 Paris (632 012 100 R.C.S. Paris).

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 RESULTAT FINANCIER

Les revenus des titres de participations Intragroupe s'élèvent à 811 274 euros dont 637 085 € sur la société prestige collection international,

Une reprise pour risques et charges de 3 599 453 € a été comptabilisée sur la société LOA1 suite à la cession des titres de cette société,

La dissolution anticipée avec Transmission Universelle de Patrimoine de la société DIGIT INVEST à la société HOLDIAL a entraîné :

- une reprise de provision sur titres pour un montant de 57 500 €
- une reprise pour risques financiers d'un montant de 14 411 €
- un mali de fusion pour un montant de 74 541.

3.2 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il correspond aux cessions des titres des sociétés évoquées dans le paragraphe 1 (« Evènements significatifs de l'exercice »).

3.3 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Impôt sur le résultat courant	205 869	310 380
Impôt sur le résultat exceptionnel		

4. NOTES SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

4.1 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La société a pour seul actif immobilisé des titres de participation dont la valeur brute représente 68 512 euros au 31 décembre 2021 (dont 84,61 euros de détention hors groupe). Les titres sont évalués au coût historique.

Données du tableau des principales filiales et participations ci-dessous sont en K€

<u>Filiales/Participations</u>	<u>Capital</u>	<u>Réserves et RAN avant affectation du résultat</u>	<u>Quote Part du capital détenu</u>	<u>Valeur comptable des titres détenus</u>		<u>Résultat du dernier exercice clos</u>	<u>Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice</u>
				<u>Brute</u>	<u>nette</u>		
FAPAGAU	15	3 924	1 %	0,2	0,2	8 346	97
YASULOR INDONESIE	73 931	72	0,007%	9	5,9	6 073	0.2
L'OREAL INDONESIE	1 510	1 563	1 %	23,3	23,3	3 795	-
L'OREAL BELGILUX	16 124	17 221	0,068%	9,4	9,4	26 451	9.2
L'Oréal SAUDI ARABIA	5 682	2.546	0,370%	21,1	21,1	3 650	11.2
LOA3	90 402	-36 393	0,002 %	1,5	1,5	- 316	-
Autres				4	2,3		693.8
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION				68.5	63,7		811.4

4.2 OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Il n'existe pas d'opération significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

Les disponibilités de 2 699 677 € correspondent au solde auprès de la centrale de trésorerie du groupe.

4.3 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	A 1 an au plus	A plus de 1 an	Brut	Dépréciation	Net
Actif immobilisé					
Créance rattachées à des participations					
Actif circulant					
Autres créances (créance fiscale groupe)	101 048		101 048		101 048

4.4 CAPITAUX PROPRES

Le capital social de 762 euros se compose de 50 parts de 15,24 euros.

	31/12/2020	Affectation résultat N-1	Résultat de la période	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Capital social	762					762
Réserves et report à nouveau	-				1 314 677	- 1 314 677
Résultat net	- 1 314 677	1 314 677	4 177 855			4 177 855
TOTAL	-1 313 915	1 314 677	4 177 855	0	1 314 677	2 863 940

4.5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provisions pour charges	3 613 864		3 613 864	-
Autres provisions pour risques	-			-
TOTAL	3 613 864	-	3 613 864	-

La variation des provisions pour risques et charges a affecté le résultat comme suit :

	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)
Résultat financier		0	3 613 864
TOTAL	0	0	3 613 864

4.6 ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Les charges à payer incluses dans le passif circulant s'élèvent à 532 euros.

	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs Groupe et associés : Impôts sur le résultat	532			532
TOTAL	532			532

4.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'y a pas d'engagements hors bilan au 31/12/2021.

4.8 PASSIFS EVENTUELS

Dans le cadre normal de ses activités, la société peut être impliquée dans des actions judiciaires et être soumise à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. La société constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et que l'estimation de son coût est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel, ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société.

5. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

HOLDIAL

Société en nom collectif au capital de 762 €
Siège Social : 41, rue Martre – 92117 CLICHY CEDEX
324 084 698 R.C.S. Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 4 MAI 2022**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021****DEUXIEME RESOLUTION*****Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021***

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 4.177.855,11 € au compte « Report à nouveau », qui sera porté de (1.314.677,60 €) à 0 € ; le solde de 2.863.177,51 € sera affecté ainsi qu'il suit :

- pour la Société l'Oréal S.A., à concurrence de 2.805.913,96 €
pour 49 parts
 - pour la Société FINVAL, à concurrence de 57.263,55 €
pour 1 part
- Soit 2.863.177,51 €

Le dividende net sera payable, au siège social, le 25 mai 2022.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes
2020	néant
2019	1.603.014,18 €
2018	268.358,87 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

M. Arnaud LEGRAIN, cogérant

DocuSigned by:
Arnaud LEGRAIN
EFB78C0ECAF247B...

HOLDIAL

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux associés
HOLDIAL
41 rue Martre
92117 CLICHY Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLDIAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Anne-Claire Ferrié

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC HOLDIAL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois12.00

Adresse de l'entreprise 41 Rue MARTRE 92117 CLICHY CEDEX

Durée de l'exercice précédent12.00

Numéro SIRET* 3 2 4 0 8 4 6 9 8 0 0 0 5 3

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31122021		N-1 31122020				
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
		Frais de développement *	CX		CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
		Fonds commercial (1)	AH		AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO						
		Constructions	AP		AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU						
		Immobilisations en cours	AV		AW						
		Avances et acomptes	AX		AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	84.61	CT		84.61		84.61		
		Autres participations	CU	68 427.86	CV	4 763.80	63 664.06		63 208.06		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC						
		Autres titres immobilisés	BD		BE						
		Prêts	BF		BG						
		Autres immobilisations financières*	BH		BI						
	TOTAL (II)			BJ	68 512.47	BK	4 763.80	63 748.67		63 292.67	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
En cours de production de biens			BN		BO						
En cours de production de services			BP		BQ						
Produits intermédiaires et finis			BR		BS						
Marchandises			BT		BU						
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY						
		Autres créances (3)	BZ	101 047.83	CA		101 047.83				
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE						
	Disponibilités	CF	2 699 677.31	CG		2 699 677.31		2 326 626.20			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI							
	TOTAL (III)	CJ	2 800 725.14	CK		2 800 725.14		2 326 626.20			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW									
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM									
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN									
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 869 237.61	1A	4 763.80	2 864 473.81		2 389 918.87			
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR				
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC HOLDIAL							Néant ☐ *		
			Exercice N				Exercice (N – 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *		FD		FE		FF		
			FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK		FL		
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP		
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
Variation de stock (marchandises)*						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	8 630.496 782.17		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX			
Salaires et traitements*						FY			
Charges sociales (10)						FZ			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*						GA	
								GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
Autres charges (12)						GE	799.51778.67		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	9 430.007 560.84		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(9 430.00)(7 560.84)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	811 416.171 166 849.00	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	3 674 357.00569.00	
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	4 485 773.171 167 418.00	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	22.002 148 869.00	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	90 098.0615 264.36	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	90 120.062 164 133.36	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	4 395 653.11(996 715.36)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	4 386 223.11(1 004 276.20)		

Désignation de l'entreprise											SNC HOLDIAL		Néant		*			
											Exercice N		Exercice N - 1					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA							
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	16.00		8.00				
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC							
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	16.00		8.00				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE							
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	2 515.00		29.40				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG							
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	2 515.00		29.40				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)											HI	(2 499.00)		(21.40)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ							
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	205 869.00		310 380.00				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)											HL	4 485 789.17		1 167 426.00				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)											HM	307 934.06		2 482 103.60				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)											HN	4 177 855.11		(1 314 677.60)				
RENNVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO							
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY							
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1G							
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP							
			- Crédit-bail immobilier								HQ							
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										1H						
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										1J	811 273.88		1 166 681.18			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1K	15 550.03		15 231.38			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										HX						
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										RC						
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD						
	(9)	Dont transferts de charges										A1						
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										A2						
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3						
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4						
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6					obligatoires	A9								
Dont cotisations facultatives Madelin			A7					Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8									
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le											Exercice N							
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels					
CESSION TITRE LOA1											2 500.00		1.00					
CESSION TITRE REDKEN											15.00		15.00					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N							
											Charges antérieures		Produits antérieurs					

Notes annexes aux comptes annuels

HOLDIAL

Notes annexes aux comptes annuels arrêtés au 31-12-2021

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- La cession le 9 février 2021 à L'Oréal SA des titres que Holdial détenait en qualité d'associé unique dans la société LOA1, société par actions simplifiée de droit français ; cette cession a fait l'objet d'une reprise de provision sur titres pour 2 500 € ainsi que d'une reprise de provision pour risques pour 3 599 453 €,
- La cession le 9 juin 2021 à Sparlys de la part sociale que Holdial détenait dans la société Redken France, société en nom collectif de droit français,
- La dissolution anticipée avec Transmission Universelle de Patrimoine le 30 novembre 2021 de la société DIGIT INVEST IMMOBILIER, société par actions simplifiée de droit français, en faveur de son Associé unique, la société HOLDIAL.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en euros.

Le tableau « liste des filiales et participations » est exprimé en milliers d'euros.

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (Plan Comptable Général) et aux principes comptables généralement admis.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

2.1 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale de L'Oréal S.A. dont le siège social est situé 14 rue Royale, 75008 Paris (632 012 100 R.C.S. Paris). Depuis l'exercice 2004, la société comptabilise dans ses comptes une charge d'impôt sur la base de ses résultats fiscaux propres.

2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de Participation

Ils sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition.

Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

2.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société ; Elles concernent des provisions complémentaires sur les titres de participation.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

2.4 CONSOLIDATION

Les comptes de la société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de L'Oréal S.A. dont le siège social est situé :14, rue Royale, 75008 Paris (632 012 100 R.C.S. Paris).

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 RESULTAT FINANCIER

Les revenus des titres de participations Intragroupe s'élèvent à 811 274 euros dont 637 085 € sur la société prestige collection international,

Une reprise pour risques et charges de 3 599 453 € a été comptabilisée sur la société LOA1 suite à la cession des titres de cette société,

La dissolution anticipée avec Transmission Universelle de Patrimoine de la société DIGIT INVEST à la société HOLDIAL a entraîné :

- une reprise de provision sur titres pour un montant de 57 500 €
- une reprise pour risques financiers d'un montant de 14 411 €
- un mali de fusion pour un montant de 74 541.

3.2 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il correspond aux cessions des titres des sociétés évoquées dans le paragraphe 1 (« Evènements significatifs de l'exercice »).

3.3 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Impôt sur le résultat courant	205 869	310 380
Impôt sur le résultat exceptionnel		

4. NOTES SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

4.1 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La société a pour seul actif immobilisé des titres de participation dont la valeur brute représente 68 512 euros au 31 décembre 2021 (dont 84,61 euros de détention hors groupe). Les titres sont évalués au coût historique.

Données du tableau des principales filiales et participations ci-dessous sont en K€

<u>Filiales/Participations</u>	<u>Capital</u>	<u>Réserves et RAN avant affectation du résultat</u>	<u>Quote Part du capital détenu</u>	<u>Valeur comptable des titres détenus</u>		<u>Résultat du dernier exercice clos</u>	<u>Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice</u>
				<u>Brute</u>	<u>nette</u>		
FAPAGAU	15	3 924	1 %	0,2	0,2	8 346	97
YASULOR INDONESIE	73 931	72	0,007%	9	5,9	6 073	0.2
L'OREAL INDONESIE	1 510	1 563	1 %	23,3	23,3	3 795	-
L'OREAL BELGILUX	16 124	17 221	0,068%	9,4	9,4	26 451	9.2
L'Oréal SAUDI ARABIA	5 682	2.546	0,370%	21,1	21,1	3 650	11.2
LOA3	90 402	-36 393	0,002 %	1,5	1,5	- 316	-
Autres				4	2,3		693.8
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION				68,5	63,7		811.4

4.2 OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Il n'existe pas d'opération significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

Les disponibilités de 2 699 677 € correspondent au solde auprès de la centrale de trésorerie du groupe.

4.3 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	A 1 an au plus	A plus de 1 an	Brut	Dépréciation	Net
Actif immobilisé					
Créance rattachées à des participations					
Actif circulant					
Autres créances (créance fiscale groupe)	101 048		101 048		101 048

4.4 CAPITAUX PROPRES

Le capital social de 762 euros se compose de 50 parts de 15,24 euros.

	31/12/2020	Affectation résultat N-1	Résultat de la période	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Capital social	762					762
Réserves et report à nouveau	-				1 314 677	- 1 314 677
Résultat net	- 1 314 677	1 314 677	4 177 855			4 177 855
TOTAL	-1 313 915	1 314 677	4 177 855	0	1 314 677	2 863 940

4.5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provisions pour charges	3 613 864		3 613 864	-
Autres provisions pour risques	-			-
TOTAL	3 613 864	-	3 613 864	-

La variation des provisions pour risques et charges a affecté le résultat comme suit :

	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)
Résultat financier		0	3 613 864
TOTAL	0	0	3 613 864

4.6 ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Les charges à payer incluses dans le passif circulant s'élèvent à 532 euros.

	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs Groupe et associés : Impôts sur le résultat	532			532
TOTAL	532			532

4.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'y a pas d'engagements hors bilan au 31/12/2021.

4.8 PASSIFS EVENTUELS

Dans le cadre normal de ses activités, la société peut être impliquée dans des actions judiciaires et être soumise à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. La société constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et que l'estimation de son coût est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel, ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société.

5. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.